MAIRIE DE BADAROUX
48000

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BADAROUX

STATIONNEMENT SUR LE PARKI NG DE L'EGLISE

(PLACE ST CHRISTOPHE)

Le Maire

Vu, les pouvoirs du Maire en matière de signalisation,

Considérant le déroulement de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 prévue le 11 novembre 2026,

ARRETE

Article 1 : En raison de la commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918 prévue le Mercredi 11 Novembre 2026, il sera interdit ce jour, de 10h00 à 12h00, de stationner sur les emplacements de la place Saint Christophe situés face au monument aux Morts.

Article 2 : Les places concernées seront signalées par la présence de barrières.

Article 3 : La Commune de Badaroux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Badaroux, le 2 novembre 2026

Le Maire,

Valérie REBOIS-CHEMIN

